

ESCAPE HOME - CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : ENTREPRISE

ESCAPE HOME, entreprise individuelle, 14 Avenue de la Dôle – 1005 Lausanne immatriculée au RCS de Moudon sous le n° CHE 432 236 968, propose des jeux d'aventure mobile de type "Escape Room".

ARTICLE 2 : CONCEPT

A la différence des Escapes Games actuels, l'entreprise « Escape Home » se déplace entièrement chez le client-e. A travers notre activité, nous voulons que chacun-e de nos clients-es puisse se livrer en l'espace d'une heure à une expérience originale d'immersion totale.

Le principe du jeu est que nos enquêteurs-trices en herbe sont isolés-es dans un espace ou une pièce. Elles-Ils doivent résoudre différentes énigmes plus ou moins complexes dans un délai de 60 minutes maximum pour réussir la partie. Chaque scénario a un but précis à atteindre comme par exemple retrouver un faux lingot d'or.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique résidant en Suisse Romande. Pour les mineurs, seuls les parents ou représentants légaux pourront faire la pré-réservation au nom et pour le compte de leur enfant mineur participant. Les demandes de pré-réservation se font par le site internet www.escapehome.ch ou par téléphone. Le devis fait office de contrat lors de la signature apposée du client-e.

Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'annulation immédiate du contrat.

Notre activité est destinée à une clientèle de particuliers-es, restaurateurs-trices, associations, fondations et institutions publiques.

ARTICLE 4 : LIEU DE REPRÉSENTATION

Le jeu, le décor et les objets sont apportés dans le lieu choisi par le ou la cliente.

Ce lieu peut être :

- Chez un particulier-ère à domicile comme par exemple pour des fêtes d'anniversaire, des soirées entre amis-es ou de famille, des crémaillères, ...
- Un lieu public réservé et loué par le ou la cliente comme par exemple une salle des fêtes, un refuge, ...
- Un restaurateur-trice voulant proposer un jeu en combinaison avec leur menu pour une soirée spéciale ou proposer une activité supplémentaire avec le repas pendant une durée déterminée.
- Une association pour l'apprentissage de la réflexion et de la cohésion sociale

ARTICLE 5 : DÉROULEMENT DU JEU

Le temps de jeu sera chronométré par l'organisateur. Les clients-es acceptent que la durée de présence dans la pièce où se déroule le jeu soit de 60 minutes maximum, quel que soit l'issue du jeu (qu'ils ou qu'elles soient parvenus-es ou non à trouver tous les indices et à résoudre toutes les énigmes en moins d'une heure, sans que cela fasse l'objet d'un quelconque ajustement ou compensation tarifaire).

La résolution des énigmes n'est pas basée sur la force. Il n'est donc aucunement nécessaire de mettre en œuvre des moyens de contraintes physiques disproportionnés sur le matériel et les équipements mis à disposition.

Tout au long de la partie, vous serez suivi par vidéo non enregistrée pour vous guider et pour votre sécurité. Vous ne serez jamais enfermés-es à clé dans la pièce et vous aurez toujours la possibilité de sortir par votre propre moyen en cas de nécessité.

ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITÉ

Aucun enregistrement ne peut être effectué dans la pièce où se déroule le jeu. Ainsi, l'utilisation d'appareils d'enregistrement vidéo et/ou audio (téléphones mobiles, caméras, Go Pro...cette liste n'est pas exhaustive) est formellement interdite.

L'utilisation de tels appareils pourrait occasionner l'arrêt complet du jeu et ce pour tous les joueurs-euses. De même, les joueurs-euses ne devront pas divulguer les détails du jeu, directement et/ou indirectement. Toute divulgation partielle et totale violerait les intérêts commerciaux d'ESCAPE HOME. De tels comportements pourraient entraîner des sanctions prévues par la loi.

Le client-e est responsable de l'exactitude des coordonnées personnelles mentionnées sur le contrat accepté et signé. Le client-e accepte d'être contacté par email, téléphone ou sms.

ESCAPE HOME s'engage à ne pas transmettre les données personnelles de ses clients-es à une société extérieure, hors requête d'une autorité habilitée par la loi et dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 7 : PRIX / FORFAIT

Les prix pratiqués par ESCAPE HOME sont indiqués sur le site internet www.escapehome.ch

Les tarifs indiqués sont en francs suisse (CHF. -).

Les scénarios sont créés pour 2 à 4 personnes (ou 5 personnes suivant la taille de la pièce).

Le prix de la session est de CHF 225.-. Rabais dès la 4^{ème} session consécutives.

Possibilité de forfaits spéciaux sur demande.

Selon la distance, des frais de kilométrage peuvent être facturés en sus.

Possibilité d'offrir des bons / cartes cadeaux nominatives pour une ou plusieurs sessions de jeux.

Le règlement peut se faire lors de l'acceptation du contrat par virement bancaire sur le compte d'ESCAPE HOME (IBAN : CH06 0483 5239 6175 9100 0) ou juste avant le déroulement du jeu en cash.

En cas d'annulation moins de 24 heures à l'avance, ESCAPE HOME se réserve le droit de facturer l'entier du contrat signé lors de la réservation.

ARTICLE 8 : PHOTOS

Des photos de chaque équipe de joueurs-euses pourront être prises avec l'accord des participants-es après les sessions de jeu. Ces photos pourront être utilisées par ESCAPE HOME, afin d'alimenter son site internet ou des réseaux sociaux comme Facebook.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉS

Les participants-es sont tenus-es de maintenir le lieu du déroulement du jeu et l'intégralité de ses équipements (liste non exhaustive : décoration, ameublement, matériel, ...) en bon état et de les utiliser conformément à l'usage autorisé.

Toute dégradation ou vol intentionnel ou causé par une manipulation non autorisée du lieu et de ses équipements fera l'objet d'une refacturation.

Par ailleurs, les participants-es sont tenus-es d'utiliser le lieu et ses équipements de sorte à n'occasionner ou risquer d'occasionner aucun dommage aux autres participants-es, à la pièce, au local, aux matériels fournis par le client ou la cliente et par Escape Home.

La participation au présent jeu implique une attitude loyale, responsable et digne notamment le respect des règles du présent règlement.

Escape Home ne pourra pas être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter, à le proroger ou à en modifier les conditions.

ARTICLE 10 : LITIGES

En cas de contestation à l'interprétation et à l'exécution du présent règlement du jeu, Escape Home recherchera une solution amiable du litige avec les participants-es. A défaut de règlement à l'amiable, tout litige sera traité par le tribunal compétent.

Extrait de règlement

ESCAPE HOME se réserve le droit de modifier ou de faire modifier tout ou partie des présentes conditions générales d'utilisations ainsi que le contenu de son site internet www.escapehome.ch, ceci à sa seule discrétion, à tout moment et sans préavis.

Les conditions générales d'utilisations sont disponibles sur le site internet et peuvent être consultées librement sur simple demande auprès de l'entreprise Escape Home.

Document mis à jour le 12.01.2020 à Lausanne